



Enregistrement d'une conversation téléphonique

Par **petiteeve**, le **26/11/2008** à **21:49**

Bonjour. J'aimerais savoir s'il est légal d'enregistrer une conversation téléphonique à l'insu de l'une des 2 parties. Par ailleurs, si un tiers entend une conversation téléphonique via le haut parleur du téléphone, peut-il retranscrire la teneur de la conversation afin de fournir un témoignage (cela me paraît difficile tant les voix au téléphone peuvent parfois se ressembler). Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **26/11/2008** à **23:52**

Non, ce n'est pas légal. De plus, un témoignage basé sur un enregistrement téléphonique, sauf s'il a été recueilli par une personne assermentée ayant reçu mandat dans le cadre d'une procédure judiciaire (enquêteur dans le cadre d'une commission rogatoire) aura aucune valeur devant un tribunal.